

Recherches sociographiques



Jacques SAINT-PIERRE, *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre* ; Diane SAINT-PIERRE, *La mutualité-incendie au Québec depuis 1835 : au cœur de l'histoire de Promutuel*

Claude Beauchamp

Volume 42, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057432ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057432ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beauchamp, C. (2001). Compte rendu de [Jacques SAINT-PIERRE, *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre* ; Diane SAINT-PIERRE, *La mutualité-incendie au Québec depuis 1835 : au cœur de l'histoire de Promutuel*]. *Recherches sociographiques*, 42(1), 162–167. <https://doi.org/10.7202/057432ar>

Fraternité avec la Fédération des policiers du Québec, les nombreuses accusations de brutalité policière jouent un rôle prépondérant dans la restructuration de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, nom adopté en 1990. Les auteurs analysent donc, à tour de rôle, chacun de ces grands dossiers en présentant les enjeux et les conséquences de ceux-ci sur le travail policier et le rôle de la Fraternité.

Cet ouvrage sur le syndicalisme policier montréalais atteint son objectif. Il permet de mieux comprendre ce syndicalisme, son histoire, ses enjeux, ses luttes. La qualité de la recherche historique, la pertinence de l'analyse contextuelle mais surtout le dynamisme du propos rendent ce livre très intéressant, malgré son sujet plutôt spécialisé.

Patrice CORRIVEAU

Jacques SAINT-PIERRE, *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Les Éditions de l'IQRC, 1997, 287 p.

Diane SAINT-PIERRE, *La mutualité-incendie au Québec depuis 1835 : au cœur de l'histoire de Promutuel*, Sillery, Promutuel, 1997, 234 p.

Comme le secrétaire général de la Coopérative fédérée m'avait demandé en 1987 de présenter une proposition pour rédiger une histoire de l'institution et comme j'ai aussi été consulté par la vice-présidente aux ressources humaines et au développement du Groupe Promutuel lorsque le projet d'une histoire de cette institution a été lancé, j'ai longtemps hésité avant de remettre ces comptes rendus de crainte d'être taxé de conflit d'intérêt. Étant donné que je connais un peu les sujets abordés, j'ai fini par accepter de le faire.

Voici donc deux autres livres qui viennent s'ajouter à la liste des histoires d'institutions coopératives et mutuelles québécoises. Résultats de recherches menées à l'INRS-Culture et Société, ces nouveaux ouvrages bien écrits et joliment illustrés sauront certainement réjouir les dirigeants et les membres des institutions concernées et satisfaire les lecteurs qui veulent connaître les grandes étapes de leur développement, les grands traits de leurs structures organisationnelles, leurs activités et leurs résultats. Cela n'en fait pas pour autant des ouvrages qui ont une solide valeur scientifique.

Dès la table des matières, *l'Histoire de la Coopérative fédérée* nous fait douter de la pertinence du plan adopté par Jacques Saint-Pierre, doute qui se transforme en certitude à mesure que nous avançons dans la lecture. Nous nous perdons dans plusieurs chapitres qui se chevauchent, construits selon une logique d'autant plus difficile à saisir qu'elle n'est aucunement expliquée. Si l'auteur a voulu éviter l'accu-

sation d'avoir rédigé un travail linéaire, il a très bien réussi, mais devait-il pour cela nous imposer un incessant aller-retour dans le temps qui rend la lecture des chapitres 3 à 7 particulièrement étourdissante et souvent peu éclairante ?

Il faut aussi relever de sérieux problèmes de sources. Il est inconcevable que les procès-verbaux postérieurs à 1970 n'aient pas été utilisés. Pourquoi ? L'auteur ne fournit aucune explication. La correspondance entre la Coopérative fédérée et ses divers partenaires est très peu exploitée. Pourquoi ? Il est vrai qu'une grande partie de cette correspondance a malencontreusement été détruite il y a déjà plusieurs années, comme nous l'a confirmé verbalement un ancien dirigeant de la coopérative. L'auteur s'est peut-être inquiété de cette absence mais il aurait dû faire le point pour le lecteur.

Plusieurs erreurs, imprécisions et oublis parsèment le texte et influencent parfois l'interprétation que l'auteur donne des événements. J'en relèverai quelques exemples en m'arrêtant d'abord à la question de la première coopérative agricole au Québec. L'auteur répète, après beaucoup d'autres, qu'elle fut fondée à Adamsville en 1903 (p. 8). Il cite pourtant plus tôt un texte de Gaston Deschênes (« Associations coopératives et institutions similaires au XIX^{ème} », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 4, mars 1976, p. 539-554) qui aurait dû l'inciter à plus de prudence. Dans ma thèse de doctorat, à laquelle Jacques Saint-Pierre fait par ailleurs référence, je parle d'une coopérative agricole fondée en 1899.

La question des tensions entre la coopération et le syndicalisme agricoles occupe une place importante dans l'histoire de l'agriculture au Québec. Au sujet de l'entente de 1938 entre les deux organisations, l'auteur écrit qu'elle a « consacré définitivement » le « rassemblement des forces agricoles » (p. 71). Plus loin, il nuance : l'entente « ne règle pas tous les problèmes » (p. 97), sans préciser davantage. Par la suite, il écrit que le premier affrontement majeur après l'entente de 1938 s'est produit en 1966 lors de l'organisation de la Fédération des producteurs de lait industriel (p. 228). C'est à n'y rien comprendre ! Pourtant, les tensions ne disparaîtront jamais complètement. Elles ont été en particulier assez vives au cours des années quarante et cinquante à l'intérieur du triangle Union catholique des cultivateurs / Coopérative fédérée / Conseil supérieur de la coopération et ont conduit entre autres à la publication d'un mémoire par l'Assemblée des évêques du Québec, ce que semble ignorer l'auteur puisqu'il n'en parle pas. Le texte de ce mémoire est reproduit dans *Ensemble* (XV, 7, août-septembre 1954, p. 2-9).

Touchant le contentieux entre le syndicalisme et la coopération agricoles au sujet de la question du lait, l'auteur écrit qu'il est plus prononcé entre les dirigeants des deux organisations qu'entre les producteurs qui « essaient de ménager l'une et l'autre » (p. 229). Pourquoi pas un mot d'explication ? L'auteur ne semble pas savoir que j'ai déjà abordé cette question dans un article publié avant même qu'il n'entreprenne sa recherche (« La coopération et le syndicalisme agricoles du Québec face à l'accord de libre-échange Canada / États-Unis : vers une explication des tensions récurrentes entre les deux organisations », *Coopératives et développement*, 23, 1, 1991-1992, p. 83-96).

Au cours des années soixante, la question de la régionalisation des coopératives laitières fut un des dossiers importants abordés par la Coopérative fédérée. L'auteur affirme que « la formule des coopératives laitières régionales » a été « conçue en réaction à l'expansion de Granby » (p. 188-189). Voilà qui mériterait au moins d'être nuancé. C'est pourtant la Coopérative fédérée qui demanda expressément à la Coopérative de Granby de prendre sa relève dans le domaine laitier en 1962. L'auteur cite le procès-verbal renfermant cette demande mais oublie les quelques mots qui indiquent à qui elle s'adressait, à savoir la Coopérative de Granby. L'offre de la Coopérative fédérée n'intéressait toutefois pas la Coopérative de Granby, comme je l'ai déjà montré (*Agropur...*, p. 150). Il ne fait aucun doute que la Coopérative de Granby a joué un rôle de premier plan dans l'établissement des coopératives régionales et cela ne plaisait pas à tout le monde comme le montre, entre autres, l'histoire de la Coopérative laitière du Sud du Québec (Agrinove). Ce rôle a toutefois été largement supplétif et a comblé le vide laissé à l'époque par le manque de dynamisme de la Coopérative fédérée. Dans son rapport *La Coopérative fédérée et son efficience*, introduction à la recherche d'une planification en vue de la promotion de la centrale, Jacques Mordret a bien mis en évidence ce problème dès 1960, ce qui indisposa la Coopérative fédérée. Jacques Saint-Pierre parle à plusieurs reprises de ce rapport « qui déborde largement son mandat » (p. 229), mais ne cite pas les passages les plus incriminants pour la Coopérative fédérée (en particulier p. 38-46).

En 1960, le Parti libéral a pris le pouvoir à Québec. Est-ce que cela a ouvert « de nouvelles perspectives à la coopération agricole qui a toujours bénéficié de l'oreille attentive des libéraux » (p. 226) ? L'auteur énumère plusieurs changements avantageux pour la Coopérative fédérée mais oublie que c'est le gouvernement Lesage qui modifia la loi des marchés agricoles, en 1963, en supprimant un article qui soustrayait les coopératives à l'application des plans conjoints. Cela devait contribuer en particulier à entretenir le climat de crise dans le monde laitier québécois.

Deux dernières remarques au sujet des coopératives laitières : Purdel s'était déjà retirée de Natrel et Agropur avait quitté la Coopérative fédérée au moment de la publication de l'ouvrage de Jacques Saint-Pierre et il n'en est pas fait mention.

S'agissant des relations de travail au cours des années 1970, l'auteur parle du discours marxiste de la CSN (p. 203). Il semble ignorer qu'un des responsables de ce discours fut Mario Dumais. Curieusement, en effet, Jacques Saint-Pierre ne signale pas, dans la présentation qu'il en fait (p. 237-238), le passage à la CSN de celui qui deviendra plus tard secrétaire général de la Coopérative fédérée et un des responsables institutionnels du projet d'histoire de la Coopérative fédérée. L'auteur pourra comparer certains passages de *La Coopérative fédérée est capitaliste*, pamphlet de la CSN publié en 1974 à l'occasion d'une grève de certains employés de la Coopérative fédérée, à l'article de Dumais « Coopératives et capitalisme » (*Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 4, mars 1976, p. 555-557) pour vérifier mon affirmation.

Arrêtons-nous maintenant au livre que Diane Saint-Pierre a consacré à l'histoire des mutuelles-incendie au Québec. Le plan est ici très clair, trois chapitres présentent 1) la naissance des mutuelles-incendie, 2) leur essor et leur diversification (1852-1956) et 3) la naissance et l'expansion du Groupe Promutuel (1956-1996).

Ce livre fournit de nombreuses informations, entre autres sur le développement des mutuelles-incendie, leur encadrement légal, leur implantation sur le territoire québécois, leurs succès et difficultés, leurs dirigeants. Deux éléments sont particulièrement intéressants, soit les développements sur le cadre légal et les détails très pertinents sur les diverses formes de mutuelles-incendie.

Je soulignerai toutefois quelques points particulièrement gênants. Prenons le cas de la première mutuelle-incendie québécoise. Diane Saint-Pierre a raison d'affirmer qu'elle est apparue environ 20 ans avant 1852, date avancée dans plusieurs textes. Elle aurait pu cependant donner quelques exemples de ces textes, entre autres : *L'assurance mutuelle*, troisième congrès général des coopérateurs, (Conseil supérieur de la coopération, 1942, p. 71) et *L'inventaire du mouvement coopératif* cinquième congrès général des coopérateurs, Conseil supérieur de la coopération, (1944, p. 73). L'auteure s'attribue par contre abusivement une découverte qui n'en est pas une en laissant entendre à plusieurs reprises qu'elle est la première à souligner que la première mutuelle-incendie est apparue dans les années 1830 (p. XII, p. XVIII, p. 3, p. 17) tout en ignorant un texte de Gaston Deschênes qui indique pourtant très clairement : « [...] plusieurs auteurs ont écrit que la première mutuelle-incendie datait de 1852 ; or, au moins deux mutuelles-incendie ont été formées en 1835, un an après l'adoption d'une loi les favorisant » (« Associations coopératives et institutions similaires au XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 4, mars 1976, p. 549). Deschênes s'appuie d'ailleurs sur un article de Gaston LEBLANC paru en 1946 et qui mentionne ces deux mutuelles, la « Missisquoi and Rouville » et la « Stanstead and Sherbrooke » (« Mission de l'assurance mutuelle contre l'incendie », *L'Actualité économique*, 21^e année, II, 5, mars 1946, p. 456).

Quels furent les initiateurs des premières mutuelles-incendie ? Diane Saint-Pierre insiste sur le fait que ce ne furent pas de petits agriculteurs francophones comme on l'aurait traditionnellement rapporté (p. XII, p. XVIII, p. 41). Qui aurait parlé de « petits agriculteurs francophones » ? Où ? Il ne suffit pas de le répéter à plusieurs reprises pour constituer une preuve, surtout quand l'auteure laisse clairement entendre qu'elle serait la première à montrer qu'il en fut autrement. Pourtant, dans l'article de Deschênes auquel j'ai fait référence plus haut, il est bien indiqué que les premières mutuelles-incendie furent fondées par des anglophones (p. 549). Selon Gérard Filion, même la mutuelle-incendie de Beauharnois, fondée en 1852, le fut par « des cultivateurs de langue anglaise » (*L'assurance mutuelle*, troisième congrès général des coopérateurs, 1942, p. 71). Diane Saint-Pierre doit pourtant avoir lu ce texte puisqu'elle le cite ailleurs dans son ouvrage (p. 72).

Les mutuelles-incendie ne surmontèrent pas toujours les difficultés rencontrées. « Sur les 54 mutuelles locales mises sur pied entre 1882 et 1900, seulement 12 fonctionnaient toujours en 1912 » (p. 64). Le fondateur des caisses populaires, Alphonse Desjardins, a fourni quelques éléments pouvant aider à comprendre ce phénomène :

Le régime de la mutualité appliqué à l'incendie n'a guère répondu jusqu'ici à l'attente qu'il avait fait naître parmi nous [...] Cet insuccès ne tient-il pas à des causes étrangères à la nature même de ce mode d'opération ? [...] trop souvent il a été un instrument d'exploitation entre les mains de faiseurs qui avant tout, voulaient vivre et

vivre largement à ses dépens, ou de gens qui, ne connaissant rien de son fonctionnement, s'étaient lancés tête baissée dans une telle aventure, sans s'être rendu compte des dangers qu'elle offrait, des mesures à prendre pour les éviter ou les atténuer ; en un mot, avec un bagage bien mince, en vérité, des connaissances les plus élémentaires et les plus indispensables. Malgré cela, des mutuelles ont réussi au point que le succès a grisé les têtes dirigeantes et leur a inspiré la pensée de les transformer en compagnies à fond social, c'est-à-dire en entreprise de pure spéculation personnelle pour les actionnaires et surtout pour les principaux d'entre eux, pouvant plus commodément se voter de plantureux salaires [...] (« Mémoire sur l'organisation de l'agriculture dans la province de Québec », dans Cyrille VAILLANCOURT et Albert FAUCHER, *Alphonse Desjardins, Pionnier de la coopération d'épargne et de crédit en Amérique*, Lévis, *Le Quotidien*, 1950, p. 186.)

Gaston Deschênes fait expressément référence à ce passage du texte de Desjardins, écrit vers 1912, dans son article déjà cité plus haut à quelques reprises. Le point de vue de Desjardins, ignoré par Diane Saint-Pierre, est certainement aussi pertinent que celui d'Arthur Saint-Pierre (p. 65) qui tient en une remarque de quelques lignes au cours de la discussion générale qui a suivi une conférence d'Anatole Vanier lors du congrès de l'ACJC de 1916 (*Le problème agricole au Canada français. Rapport officiel du congrès agricole tenu par l'ACJC à Saint-Hyacinthe du 30 juin au 3 juillet 1916*, Montréal, ACJC, 1918, p. 195). Le fait de présenter Arthur Saint-Pierre comme un « visionnaire » et « un ardent promoteur des caisses populaires dans la région montréalaise » ne rend pas la démonstration plus solide.

L'auteure indique que, à partir du dernier quart du XIX^e siècle, des lois particulières ont permis entre autres à des mutuelles d'accorder « un droit de vote proportionnel au montant d'assurance détenu par le membre [...] Avec les années, cette prérogative sera finalement étendue à l'ensemble des mutuelles-incendie » (p. 107-109). Après avoir souligné ces modifications qui introduisent un certain fonctionnement capitaliste dans les mutuelles-incendie, comment Diane Saint-Pierre peut-elle écrire quelques lignes plus loin, sans le moindre commentaire et sans aucune justification, « bien plus que de simples entreprises rurales, ces sociétés sont imprégnées des valeurs profondes de solidarité, d'entraide et de coopération qui furent à l'origine de la naissance des 37 sociétés mutuelles d'assurance générale, aujourd'hui membres du Groupe Promutuel » (p. 109) ? Surtout qu'elle souligne plus loin (p. 132-133) que la Fédération demanda une modification législative en 1965 pour revenir au principe « un homme-un vote ».

Dans un compte rendu d'un ouvrage antérieur de Diane Saint-Pierre, *L'évolution municipale du Québec des régions*, l'historienne Michèle DAGENAIS regrettait « la présence de plusieurs phrases que l'on pourrait qualifier de gratuites car elles ne sont pas expliquées » (*Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 2, automne 1995, p. 289). Je crois avoir montré que le même défaut se retrouve dans *La mutualité-incendie au Québec depuis 1835*. Le problème est d'autant plus important qu'il s'agit parfois de phrases qui contiennent des éléments discutables et parfois même erronés.

J'ajouterai un autre exemple de ce défaut. Dans les premières pages du troisième chapitre où elle contextualise la fondation de la Fédération des mutuelles-incendie du Québec, Diane Saint-Pierre écrit : « Depuis le début du XX^e siècle, le

mouvement coopératif et le syndicalisme agricole marquent de leur empreinte la société québécoise. Tout comme le gouvernement en place, les leaders du monde rural, les membres du clergé et quelques agronomes se font les défenseurs de la vocation agricole au Québec. Ils sont alors convaincus que la paix sociale et la « mission civilisatrice et religieuse » des Canadiens français dans ce monde anglo-saxon passent nécessairement par la consolidation de la classe agricole, la coopération et le syndicalisme agricole en constituant des voies privilégiées » (p. 115). Il aurait évidemment été souhaitable que l'auteure cite la ou les sources qui lui ont permis de construire ce paragraphe. Je trouve entre autres plusieurs éléments de ressemblance avec les premiers paragraphes d'un texte que je publiais en 1979 (« Les débuts de la coopération et du syndicalisme agricoles, 1900-1930 : quelques éléments de la pratique », *Recherches sociographiques*, XX, 3, septembre-décembre 1979, p. 338). Diane Saint-Pierre fait cependant œuvre originale en ajoutant que le « gouvernement en place » se serait fait « le défenseur de la vocation agricole au Québec ». C'est original, mais c'est surtout très discutable. En effet, de la fin du XIX^e siècle à 1936, ce gouvernement était constitué par le Parti libéral et les travaux historiques sérieux portant sur cette période ont bien montré que les libéraux accordaient surtout beaucoup d'importance au développement industriel du Québec. L'auteure pourra consulter sur ce point, à titre d'exemples, *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)* de Yves Roby (par ex., p. 32s, p. 125) ou *l'Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles* de Fernande ROY (par ex., p. 82).

Les deux ouvrages recensés ici posent clairement le problème des histoires institutionnelles. Il serait sans doute temps que les chercheurs et les dirigeants des centres universitaires de recherche se penchent sur cette question afin de proposer quelques balises. Il faudrait en particulier préciser certains critères d'acceptation des projets. Ma propre expérience dans ce domaine m'incite en particulier à penser qu'il est difficile d'entreprendre une histoire institutionnelle si on n'a pas déjà une certaine connaissance du sujet, car c'est la seule façon de ne pas se laisser orienter par les mandataires, qu'ils le fassent volontairement ou pas. Je me demande aussi si les chercheurs ne devraient pas toujours exiger que leurs manuscrits soient confiés à des éditeurs reconnus. Le fait que ce soit le mandataire qui publie le manuscrit peut laisser planer des doutes sur sa valeur scientifique.

Claude BEAUCHAMP

Département de sociologie,
Université Laval.
